



# DICRIM BUALEUF

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
Juillet 2013**

## **Document à conserver**

Le risque fait partie de la vie quotidienne. Le risque majeur, « c'est la menace sur l'homme et son environnement direct » (Haroun Tazieff).

Deux critères le caractérisent : une faible fréquence (ne pas s'inquiéter exagérément, mais aussi rester conscient du risque), et une énorme gravité (dommages importants aux personnes et aux biens).

Le risque résulte de la conjonction :

- D'un aléa : événement potentiellement dangereux ;
- D'un enjeu : personnes, biens, équipements, environnement menacés.

Les risques majeurs sont regroupés en deux catégories :

- Naturels : inondations, séismes, volcans, tempêtes...
- Technologiques : industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...

La commune de Bujaleuf est concernée par les deux types ; risques naturels : tempête en 1999, canicule en 2003, mais aussi technologiques : rupture des barrages de la vallée de la Maulde, Vassivière surtout.

Les catastrophes ne sont pas « naturelles » : il y a une cause naturelle, mais la vulnérabilité sociale et humaine transforme un phénomène naturel en catastrophe.

La loi de 2004 oblige chaque commune à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le plan constitue le maillon local de la sécurité civile, organise la sauvegarde des personnes, prévoit une gestion de crise adaptée aux moyens matériels et humains de la commune. Il est disponible à la mairie.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un guide simple, destiné à sensibiliser la population sur les risques, et sur les mesures à prendre pour s'en protéger. Ce document, à conserver précieusement, est évolutif et peut être modifié.





## Risque rupture de barrage

Les causes peuvent être techniques (vice de construction), naturelles (séisme), humaines (mauvais entretien, malveillance).

La rupture du barrage de Vassivière, sur la Maulde, constitue un risque majeur pour la commune.

L'arrivée de l'onde de submersion sur le territoire communal aurait lieu 50 minutes après la rupture.

La zone menacée par la montée des eaux (évaluée à 7 mètres) dans la vallée de la Maulde est localisée autour du pont de Sainte Hélène :

- Sur la rive droite : les Côtes du Maine, le lotissement du lac ;
- Sur la rive gauche : la plage (salle municipale), le terrain de camping, l'Auberge du lac, la partie basse de La Croix Maulde.

A partir de la confluence de L'Artige, l'onde remonte la vallée de la Vienne jusqu'à Bazenant, et concerne les anciens moulins de Bellabre et de Boisvert.

Les barrages de Martineix, Fleix, Bujaleuf, Langleret et Villejoubert ne représentent pas (de par leurs dimensions) un risque majeur de rupture de barrage.

### Consignes à appliquer

S'éloigner des ponts et des cours d'eau, se réfugier sur les points hauts ;

Respecter les itinéraires d'évacuation et les interdictions de circulation (voir carte) ;

Ne pas s'affoler : en cas d'évacuation, le temps disponible est de 50 minutes. Emporter papiers, traitement médical (le cas échéant), couverture ;

Point de regroupement : salle municipale du bourg.

*Vallée de la Maulde :  
Zones inondées en cas de rupture  
du barrage de Vassivière.*



*Vallée de la Vienne :  
L'onde remonte la vallée jusqu'à la hauteur  
du village du Mont.*

## Les autres risques, liés aux événements climatiques

### Neige, verglas

Risques de coupure électrique, les traversées des bois et des forêts étant les secteurs les plus sensibles.

Vérifier la protection thermique des réseaux d'eau ;  
Ne pas stationner sous les toits ;  
Vérifier les conditions de circulation ;  
Dégager la neige et saler les trottoirs devant le domicile.

### Inondation

Le risque, qui n'est pas majeur pour la commune, concerne la vallée de la Vienne.

Mettre au sec les meubles et les produits ;  
Obturer les entrées d'eau (portes, soupiraux) ;  
Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

*Langlard sous la neige (janvier 2010), ci-dessus ; effets de la tempête à Fleix (décembre 1999), ci-dessous.*

### Tempête

On parle de tempête quand la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h.

La couverture forestière dense constitue un facteur d'aggravation des effets du risque tempête : rupture des lignes électriques et téléphoniques, blocage des voies de communication.

Limiter les déplacements ;  
Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles ;  
Fermer portes et volets.  
Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.

### Canicule

La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.  
Personnes à risque : âgées de plus de 65 ans ; nourrissons et enfants de moins de 4 ans ; travailleurs manuels.

Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5 l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour ;  
Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupes...) ;  
Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses ;  
Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets ;  
Prendre des nouvelles de l'entourage ;  
Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé ;  
Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise.